



Séance du Conseil Municipal

Du 6 avril 2025

COMMUNE D'OBERGAILBACH

Membres présents : GROSS Sabine, HOELLINGER Jean-Marc, HOELLINGER Michel, HUVER Maurice, KUHNER Tatiana, Valérie VOGELGESANG, WILBERT Patrice.

Absents excusés : GROSS Sabine, HUVER Maurice

Absents non excusés :

Procuration : GROSS Sabine

Date de convocation : le 03/04/2025

Date d'affichage : le 03/04/2025

Ordre du jour

1. Demande de subvention « mise en place de panneaux en langues régionales »
2. Convention de prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage Matec pour le projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective
3. M49 : CFU
4. M49 : Affectation des résultats
5. M49 : Budget primitif
6. M57 : CFU
7. M57 : Affectation des résultats
8. M57 : Fongibilité
9. M57 : Budget primitif
10. Taux des impôts directs locaux
11. Taxe d'aménagement
12. Emplois saisonniers

Divers

Points sur travaux en cours

Il a été au préalable procéder à :

- La désignation du secrétaire de séance : Sylviane Fickinger

2025-004 Demande de subvention Région Grand Est : soutien aux actions et structures en faveur du développement des langues et cultures régionales

Actes : 7.5 Subvention

Afin de préserver la tradition et de familiariser la population et les générations futures, la commune d'Obergailbach souhaite enrichir la signalisation du village par des panneaux bilingues. Au total de xx, ils indiqueront le nom du village à ses entrées, les rues, les rivières, les bâtiments et lieux communaux, ...

Le Conseil Municipal, suite à délibération, valide à l'unanimité le projet.

M. Le Maire présente le devis pour la mise en place de plaques bilingues français-langue régionale

Le projet est susceptible de bénéficier de subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant

- Coût estimatif total de l'opération 5 928.00€ HT



COMMUNE D'OBERGAILBACH

L'aide suivante est demandée :

- Subvention Région Grand Est 70% soit 4 150.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet pour la sécurisation des voiries

- Pour un montant estimatif de 5 928€ HT,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Charge M. Le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est,
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

2025-005 Convention de prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage Matec pour le projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective.

Actes : 1.4 Autres types de contrats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective à l'assemblée proposé par MATEC sur les bâtiments communaux.

La Convention n°2025ENG011 concernant un coût forfaitaire de 6 890€HT pour la prestation résulte d'une estimation du temps nécessaire à la réalisation des diverses étapes et du coût journalier défini par le Conseil d'Administration de Matec.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective ainsi que l'annexe financière (jointes en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents,
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes seront inscrites aux budgets correspondants.

2025-006 M49 Compte Financier Unique

Actes : 7-1 Décisions budgétaires

Sous la présidence de Mme KUHNER Tatiana, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le **Compte Financier Unique** 2024 du service des eaux qui s'établit ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	45 943.69	0,00	-33 172.20	12 771.49
Fonctionnement	6 655.03	0.00	-4 921.48	1 733.55
TOTAL	52 598.72	0.00	-38 093.68	14 505.04

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **Compte Financier Unique** 2024 du service des eaux.



Séance du Conseil Municipal

Du 6 avril 2025

COMMUNE D'OBERGAILBACH

2025-007 M49 Affectation du résultat

Actes : 7-1 Décisions budgétaires

Adjointe au Maire en charge des finances présente au Conseil Municipal le résultat de fonctionnement 2024 qui s'élève à 1733.55 €.

Apurement du déficit antérieur : (report à nouveau débiteur compte 119)	0.00 €	002D
Affectation à l'excédent reporté : (report à nouveau créditeur compte 110)	1 733.55	002R
Affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00€	1068R

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat.

2025-008 M49 Budget primitif

Actes : 7-1 Décisions budgétaires

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'exercice 2025 dont la balance générale peut se résumer comme suit :

			EXPLOITATION	
			DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		40 586.94	38 853.39
+			+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT		0.00	0.00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		(si déficit)	(si excédent) 1 733.55
=			=	=
TOTAL D'EXPLOITATION			40 586.94	40 586.94



INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1068)	34 037.40	31 393.71
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT	10 127.80	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 12 771.49
=		=	=
TOTAL INVESTISSEMENT		44 165.20	44 165.20
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		84 752.14	84 752.14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget présenté.

2025-009 M57 Compte Financier Unique

Actes : 7.1 Décision budgétaire

Sous la présidence de Mme KUHNER Tatiana, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2024 du budget communal qui s'établit ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	113 638.01	0.00	-189 874.25	-76 236.24
Fonctionnement	92 250.81	0.00	82 567.38	174 818.19
TOTAL	205 888.82	0.00	-107 306.87	98 581.95

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du budget communal.

2025-010 M57 Affectation du résultat

Actes : 7-1 Décisions budgétaires

L'Adjointe au Maire en charge des finances Tatiana Kuhner présente au Conseil Municipal le résultat de fonctionnement 2024 qui s'élève à 174 818.19 €.

Apurement du déficit antérieur :
(report à nouveau débiteur compte 119)

0.00€ 002D



Séance du Conseil Municipal

Du 6 avril 2025

COMMUNE D'OBERGAILBACH

Affectation à l'excédent reporté : (report à nouveau créditeur compte 110)	6 247.53€	002R
Affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	168 570.66€	1068R

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat.

2025-011 M57 Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement M57

Actes : 7.1 Décisions budgétaires

Mme KUHNER Tatiana, Adjointe au Maire en charge des finances expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

Par 7voix pour :

Et 0 vote contre :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2025-012 M57 Budget primitif

Actes : 7-1 Décisions budgétaires

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif M57 de l'exercice 2025 dont la balance générale peut se résumer comme suit :

EXPLOITATION



		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	345 743.09	339 495.56
+		+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 6 247.53
=		=	=
TOTAL D'EXPLOITATION		345 743.09	345 743.09

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1068)	184 429.99	353 000.65
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT	235 132.00	142 797.58
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit) 76 236.24	(si excédent)
=		=	=
TOTAL INVESTISSEMENT		495 798.23	495 798.23
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		841 541.32	841 541.32

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget présenté.

2025-013 Vote des taux des impôts directs locaux

Actes : 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit



COMMUNE D'OBERGAILBACH

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,60 %
- taxe d'habitation : 0 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,60 %
- taxe d'habitation : 0 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-014 Taxe d'aménagement

Actes : 7.1 Décisions budgétaires

Suite à l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir le taux à 2,2% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.
- charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, au directeur des finances publiques et au service instructeur de l'application du droit des sols de la Communauté des communes du pays de Bitche

2025-015 Emplois saisonniers

Actes : 4.2 Personnel contractuels

Suite à l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reconduire les emplois saisonniers pour juin et juillet 2025.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Divers



Séance du Conseil Municipal

Du 6 avril 2025

Il a été présenté l'état d'avancement de la rénovation de la sacristie.

M. Le Maire présente également les notifications de subvention réceptionnées les dernières semaines

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est close à 22h00 et comprend les délibérations numérotées de **2025-004 à 2025-015**.